L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉRÔME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARCREDI, (MATIN,) 19 JANVIER 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 19 janvier.

Notre article d'hier sur la proposition de M. Blanc au Conseil de Ville, concernant la cession de la Place du Cirque au gouvernement de l'Etat, nous a valu de la part de ce membre une adresse assez peu verte, que l'on trouvera ci-après sous la forme d'une lettre à nous adressée, et que, selon le vœu de l'auteur, nous avons cru devoir insérer textuellement. Ceux qui ont lu l'article auquel M. Blanc fait allusion, seront peut-être un peu surpris qu'il ait excité sa mauvaise humeur. Mais sur quoi portent les objections qu'on nous adresse? sur une erreur de fait, il est vrai, mais elles ne détruisent pas le fond de nos observations. En effet, nous avons dit que le Conseil avait rejeté la proposition de M. Blanc, voilà notre tort; et il provient uniquement de ce que nous avons cru pouvoir nous fier au rapport d'une personne estimable, qui assistait à la séance du Conseil, mais qui sans doute n'a pas bien compris ce qui s'y est fait. Du reste nous croyons, dans la persuasion où nous étions, avoir attribué à des raisons assez plausibles la détermination du Conseil; et si elle n'a pas été telle que nous supposions, cela prouve-t-il que M. Blanc ait eu raison de ne pas consulter ses commettans dans une question de l'espèce de celle-ci? Voilà seulement en quoi nous l'avons accusé de precipitation; car d'ailleurs, nous avons applaudi assez ouvertement aux motifs qui ont inspiré sa demande.

Quoiqu'il en soit, nous sommes bien aises que le Conseil n'ait pas encore statué définitivement sur cette affaire importante; nous apprenons que les propriétaires qui y sont intéressés s'occupent de rédiger à cet effet une pétition qui doit lui être soumise, et qui le mettra à même de prononcer en toute connaissance de cause.

Voici la lettre que nous écrit M. Blanc et qu'il nous prie d'insérer dans notre feuille de ce jour:

A Mr. le rédacteur de L'ABEILLE.

MONSIEUR,—Veuillez me permettre de vous observer qu'avant d'écrire sur ce qui se passe au Conseil de Ville, vous devriez prendre de meilleures informations que vous n'en paraissez avoir obtenu de ce qui s'est passé dans la séance de Samedi dernier. Sur la proposition dont vous parlez il n'a pas été dit un seul mot, car je n'ai fait qu'en demander une première lecture: je la crois d'une trop grande importance pour ne pas donner le tems d'y réfléchir. Vous voyez que la precipitation est de votre côté et non du mien.

Je vous salue &c.

Evariste BLANC.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

HAVRE, 10 novembre.

Ce qu'on entend par le parti doctrinaire.

Les revolutions que forme la liberté, ne sont qu'une confirmation de la liberté.
MONTESQUIEU.

Enfin le ministère est changé ou modifié: quelque place est faite à l'esprit nouveau; la revolution de 1830 arrive, s'avance vers le pouvoir et s'apprête à le saisir, pour ne plus le laisser aller en d'autres mains: tout marchera bientôt dans les voies de notre bienheureuse regeneration.

Le parti qui s'est vu obligé de céder le pouvoir, ne pouvait le retenir plus long-tems, sous peine de prolonger à plaisir cet état de défaillance dans lequel nous nous trouvons depuis quelque tems, et d'être lui-même un obstacle au retour de la confiance.

Ce parti, appelé doctrinaire, issu de la restauration, a fait son tems, et sous le règne de Louis Philippe il ne saurait trouver ombre de vie. Désormais il n'y a plus de combinaison possible où son rôle puisse être marque, parce que les evenemens de juillet nous ont fait entrer dans une autre sphère politique, et que le mouvement de rotation se fait sur un autre axe.

Il n'y a plus témérité à annoncer le décès politique de cette association, qui n'était sous la restauration que l'entremise officieuse d'hommes a idées métaphysiques, sur la nature et le jeu des pouvoirs, et qui, en cette qualité, s'étaient faits, auprès du parti national, les interprètes et les commentateurs du dogme de la légitimité esperant, au moyen d'une morale politique appropriée aux circonstances, et a l'aide d'une collection de principes mitigés, attirer beaucoup de monde dans la réforme, et faire entrer la monarchie dans leur système. Faisant de la souveraineté du droit divin, non pas l'objet d'un culte superstitieux, à la manière des absolutistes, mais un être de raison, une abstraction de la raison universelle, ils croyaient, par cette doctrine nouvelle, juxtà-posée entre deux systèmes ennemis, que les exclusifs des deux partis en viendraient à une politique rationnelle et se rangeraient tous sous leur bannière. Ce n'était là qu'une philosophie politique, et rien de plus.

Toutefois ne confondons pas les doctrinaires proprement dits, avec cet autre parti, plus récent, appelé celui de la défection, lesquels, sous le gouvernement déchu, vivaient séparément. Par similitude de position, le lendemain du grand evenement de juillet il paraît qu'une alliance se serait formée, et, ce qui serait le pire, que la majorité actuelle commencerait d'être de ce côté. S'il en était ainsi, ce serait l'occasion de difficultés pour le présent, dont on ne pourrait sortir que par la dissolution de la chambre, dissolution qui, selon nous, sera indispensable, si l'on veut, une bonne fois pour toutes, associer la France à la revolution, en renvoyant cette révolution par devant les électeurs, pour la faire ratifier.

Le parti dont nous parlons ici est bien plus dangereux pour la liberté, que cet autre qui fut broyé sous le pavé de juillet, et dont quelques tronçons épars montrent la dernière agonie. Sous couleur de subordonner le pouvoir à la doctrine de l'honnête, préférablement à celle de l'utile, selon la distinction établie par l'orateur romain, ce parti va cherchant à gagner la confiance par son doucereux langage, c'est principalement à une certaine aristocratie bourgeoise qu'il adresse ses alarmes et son excessif amour de l'ordre. Messager de la peur, il va remuer des hommes honnêtes, mais qui, par temperament, s'effraient de tout, et dont le premier comme le dernier mouvement de l'ame, à l'aspect de la moindre réforme, n'est pas celui de la confiance en l'avenir, mais bien celui de la crainte, parce que, dominés par leur bien-être particulier, ils s'arrangent après tout d'un état social tel qu'il se trouve.

Le chef de ce parti (celui de la faction, maintenant fondue avec les anciens doctrinaires), je veux parler de l'auteur *de la monarchie selon la Charte*; le chef de ce parti, dis-je, a été plus sincère et plus conséquent, car il a mis fin à sa carrière politique, il a donné sa démission au nouvel ordre de choses. Il a bien senti le premier que son parti devenait un hors-d'œuvre, un non-sens dans le nouveau système; que ses doctrines ne pouvaient plus le conduire à rien, dès lors que la question nationale se retrouvait par le fait sur son véritable terrain; en un mot, qu'il n'y a plus de parti de transaction quand le procès est gagné.

Ce que je dis du chef *de la défection*, je puis le dire aussi du chef des anciens *doctrinaires*, de ce député consciencieux, de ce philosophe distingué. Tous deux se sont récusés, tous deux se sont réfugiés dans la solitude de leur conscience, et ont laissé aller leur patrie à ses nouvelles destinées, sans faire autre chose pour elle que des vœux.

Ainsi, pour me résummer un peu, entre les opinions qui se rattachaient au dogme de la souveraineté révélée, et celles qui émanaient du principe de la raison générale, on conçoit qu'il y avait jour pour un syncrétisme politique, pour un parti intermédiaire, qui, par la flexibilité de ses opinions, pouvait donner l'une et l'autre main aux deux opinions divergentes. Mais lorsqu'il y a eu combat, et qu'un des deux systèmes a pour jamais succombé dans la lutte, il est évident que le parti, qui la veille travaillait à les concilier, n'a plus sa raison d'existence, et tombe tout-à-fait dans le vide.

Sa présence, ou son influence sur les affaires, ne peut qu'embrouiller la question nationale et rendre stériles les principes. Qu'il sache que du gouvernement de Philippe à celui de Charles X, il y a rationnellement la distance d'une pôle à l'autre. La défection a eu une chance véritable pour conserver le pouvoir, c'était le 28 juillet, au cas qu'il y eût eu transaction sur procès entre St.-Cloud et Paris.

Cessez donc, hommes intéressés, de vouloir effrayer les imaginations faibles par des dangers fantastiques. Les troubles récens, dont vous vous êtes appuyés pour rendre circonspects dans leurs choix les électeurs, n'étaient que le résultat des fautes de vos patrons, qui, s'ils avaient marché franchement et n'eussent pas aidé à changer la loi pour sauver les plus grands coupables qu'on ait jamais vus, jouiraient de la confiance publique et gouverneraient en paix. Hommes de la peur, vous spéculez sur la peur, vous la glissez dans vos articles, vous la suggérez partout, afin que la France vous revienne par elle. Vous dites, qu'à une camarilla jésuitique a succédé une camarilla démocratique, laquelle devient à son tour un obstacle pour gouverner. Le mot est bien trouvé, je vous en félicite; mais si ce n'est-là jouer sur les mots, c'est au moins, convenez-en, jouer sur des idées. C'est pourtant, ne vous en deplaise, cette camarilla qui a fait les événemens de juillet, c'est elle qui a montré tant d'héroïsme et d'humanité, enfin c'est elle dont on parle aujourd'hui dans leimonde entier.

Mais quels sont vos titres, à vous, qui parlez avec un superbe mépris et d'un ton de haute sagesse? direz-vous aujourd'hui comme autrefois: "Nous avons pour nous le nombre et les talens." Où étiez-vous au moment des grandes journées? Vous vous teniez accroupis au fond de votre cabinet, attendant l'instant de faire votre soumission au parti vainqueur. Voilà quel a été votre rôle.

Eh! n'est-ce pas une chose ridicule et digne de pitié de vous voir sans cesse representer le pays comme un volcan prêt à faire éruption, et cela parce que nous demandons qu'une plus large part soit faite à l'élément democratique. Il n'y a plus de revolution possible aujourd'hui, et le mouvement qui se prolonge dans les esprits, n'est que la conséquence naturelle d'une grande secousse. Contre quoi s'armerait-on? Si le peuple etait, comme vous le faites toujours entendre, revolutionnaire et bouleverseur, qui l'a empêché de continuer? N'avait-il pas beau jeu! Est-ce vous qui l'avez arrêté en disant à la revolution: "Tu t'arrêteras ici." A qui appartenait la France dans la quinzaine qui a suivi juillet? repondez.

Si nous n'avons rien à craindre au dedans, qu'avons-nous à craindre au-dehors? Nous n'en sommes plus, grâces à Dieu, à ces temps où l'on nous disait à la tribune: "Si vous n'allez attaquer la revolution au-delà des Pyrenées, apprêtez-vous à la defendre au pied des Alpes." Non, les étrangers ont reconnu la grande œuvre de juillet: ils n'ont pu nous refuser leur admiration. D'un autre côté ne sommes-nous pas forts et très-forts? Que ferait-on contre un pays hérissé de bayonnettes, qui a recouvré le sentiment de ses forces et de sa dignité.

Ayez donc un peu plus de bienveillance pour la classe nombreuse de vos compatriotes à laquelle on n'a voulu jusqu'ici reconnaitre aucun droit de suffrage, et ne dites plus avec un depit ironique: "La démocratie va couler à plein bord." Oui! elle doit couler ainsi, parce qu'elle est l'essence, la vie de ce gouvernement-ci. Vouloir lui opposer des digues, c'est s'exposer encore à se voir emporter par le torrent.

En ce moment surtout, ce ne sont pas tant les hommes à idées profondes sur la theorie des gouvernemens, qui doivent venir à la tête des affaires; ils en savent trop pour bien faire. Il nous faut des hommes systhétiques, compacts, de ces caractères en relief qui, à une grande sincérité constitutionnelle, joignent une puissance d'action propre à donner le mouvement. Sur le champ de bataille des affaires de l'état, j'aime à voir les chefs en avant et sur le front du pays, et non pas étouffés, perdus au milieu de la foule qui les entoure comme pour proteger leur faiblesse.

Je termine en rappelant le vrai point de vue sous lequel les ministres actuels doivent envisager la revolution de 1830. A son début, la restauration annonça qu'elle venait renouer la chaîne des temps, effaçant d'un trait de plume le siècle qui venait de s'écouler dans l'intervalle: c'était là son point de vue. Celui de notre régénération a quelque chose de semblable, car il doit rattacher l'anneau de 1831. à celui de 89. à quelques légères modifications près. Que si nous allons puiser dans la restauration, comme la restauration allait puiser dans l'empire, ce ne sera là certes l'indice d'un grand progrès.

J'ai l'honneur, etc.

L ...é, *ex sous-officier de l'ancienne armée.*

HAVRE, 11 novembre.

— M. Dupin aîné, mieux inspiré par sa haine qu'il ne le fut jamais par sa conviction, a parlé dans la seance du 8 novembre comme il ne l'avait pas encore fait. Après avoir résolu, avec la lucidité la plus remarquable, l'etat de la question entre le fisc et les journaux, il a dit: *Je demande que l'amendement soit mis aux voix, et je déclare que mon dessein est de voter contre l'amendement.*

Si M. Dupin aîné s'était toujours exprimé avec cette clarté et cette franchise, et si surtout il avait agi aussi nettement à la Chambre et devant les jésuites, ce serait aujourd'hui un des premiers noms populaires de France. Il est fâcheux que le premier gage de concorde et de fermeté qu'il ait donné dans sa carrière législative, soit un acte d'hostilité contre la presse. Un ancien journaliste devait avoir plus d'égards pour ses confrères et ses anciens protecteurs.

Il est à remarquerque quelques journaux ont pris à l'égard de M. de Lameth, le parti qu'ils auraient dû tous adopter envers nos députés: celui de répéter fidèlement et sans flatterie les paroles qu'ils prononcent à la tribune. C'est le meilleur moyen de faire connaître au pays, la médiocrité de quelques orateurs qui font de l'effet au loin, grâce à la manière obligeante dont les journalistes travestissaient leurs informes allocutions. Lu, comme il a été prononcé, le discours de M. de Lameth est insoutenable. Que faut-il de plus pour que la presse soit vengée de la rancune de la Chambre? Qu'elle dise la vérité; c'est ce qu'on lui demande, et c'est ce que nous devons au pays.

L'ignorance la plus inconcevable des choses usuelles se décèle souvent chez des hommes distingués qui, par pudeur au moins, auraient dû, pendant leur administration, s'informer de certains faits. Un député a dit, par exemple, que si les notaires et les avoués ne paient pas toujours un cautionnement, on exigeait au moins d'eux des preuves de capacité. Il a fallu qu'une voix du centre assurât à ce député que les notaires et les avoués payaient toujours un cautionnement, pour que l'orateur continuât à parler raisonnablement. Or, quel était cet orateur? M. Guizot, ex-ministre de l'intérieur.

Dans la même séance, les députés n'auraient jamais su quels étaient les journaux qui payaient le timbre rouge ou le timbre noir, si un député journaliste ne l'avait pas soufflé à l'oreille de l'orateur, ancien préfet et presque président du ministre.

Un autre orateur, un jour auparavant, croyait que les docteurs seuls étaient appelés à remplir les fonctions de jurés. Il a fallu que Me. Isambert le mît sur la voie. Vraiment si c'est en prouvant autant de lumières, que Paris veut démontrer aux départemens la supériorité qu'il a conquise sur la province, on finira bientôt par rire chez nous, des prétentions assez régulières de nos hommes de la capitale.

PAYS-BAS.

ANVERS, 6 novembre.

— Le capitaine d'une des frégates stationnées dans le port, s'est rendu hier auprès de M. Ch. Rogier et du gouvernement militaire, pour demander si en effet de nouvelles troupes étaient venues renforcer l'armée d'Anvers, ainsi qu'on le lui avait annoncé; il lui a été donné à ce sujet des explications satisfaisantes, et il a donné sa parole d'honneur que les frégates et la citadelle n'avaient reçu aucun approvisionnement soit en poudre, soit en bestiaux. Après l'entrevue, le capitaine s'est rendu avec Mr. Chazal à la citadelle, pour régler les points relatifs à la libre navigation de l'Escaut pour le commerce.

M. le général Chassé a accordé la permission aux petits navires marchands ainsi qu'aux bateaux chargés d'immondices, d'aborder librement aux quais et de les quitter sans être inquiétés par la marine.

Une compagnie franche de chasseurs se forme à Anvers.

On apprend d'Amsterdam que le commerce, et en particulier celui des produits coloniaux et manufacturés, se trouve dans la plus triste situation; l'emprunt du gouvernement a completement échoué malgré l'influence et les efforts combinés de ses agens; au lieu de vingt millions qu'il demandait, on n'en a offert que trois

Le bombardement d'Anvers a excité à la bourse une indignation générale.

(Journal d'Anvers.)

— Les états-généraux de Hollande ont fait une adresse au Roi, dans laquelle ils demandent formellement la dissolution légale de l'union qui existait entre les provinces du Nord et celles du Midi.

PRUSSE.

BERLIN, 23 *octobre.*

Une légère indisposition empêche le prince *Guillaume*, frère du roi, de se rendre dans son gouvernement général des provinces rhénane.

Le séjour du feld-maréchal comte Diebitsch ici, paraît devoir se prolonger. Bien que sa presence confirme de plus en plus l'étroite union qui règne depuis si long-tems entre le cabinet russe et le nôtre, on se tromperait beaucoup si on voulait en conclure des intentions hostiles. Si notre roi avait adopté le principe d'intervention, il ne serait pas refusé à une intervention demandée dans les affaires d'une puissance aussi voisine que la Belgique.

Nous répétons donc ce que nous avons déjà dit, que tant que la France saura se maintenir dans son système actuel de modération, et que ce sera le roi et les chambres, et non la force des armes qui régnent, le repos de l'Europe est assuré. Ce ne sera ni à Bruxelles, ni à Anvers, ni à Londres, ni à Berlin, ni à Petersbourg, mais à Paris qu'il sera décidé si l'Europe continuera tranquillement dans sa situation politique, ou si elle sera de nouveau mise à feu et à sang. On compte sur les saines vues politiques de la majorité des Français, éclairés par la sanglante expérience faite par la France: ce qui se prouve par l'espoir général de la paix, espoir qui a de nouveau occasionné une hausse dans nos fonds et dans ceux de la Russie.

Toutefois le danger auquel s'expose l'empereur Nicolas, en se rendant courageusement dans les provinces où règne le *choléra Morbus*, ainsi que la proclamation du prince d'Orange aux Belges, dont on ne connaît pas les motifs, ont produit une sensation défavorable à la bourse, et arrêté la hausse des effets publics.

(Gazette Universelle.)

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Mars, Clappertow, Greenock, M M Thompson.
Navire Général Putnam, M'Horon, Liverpool, Cirell, Kinshaw & co.
Brick Emery, Marshall, New-York, L H Gale.
Brick Iris, Harding, Providence, G P et W C Bowers.
Goël. Elizabeth, Eldrige, Mobile, capit.
Goël. Mary, Weeks, Charleston, J W Zacharie et co.
Goël. Céleste, Laforce, Pascagoula, capit.
Bateau à vapeur Mobile, Young, Mobile, capit.
Bateau à vapeur Gen. Marion, Holt, Mobile, capit.

ARRIVÉS.

Bateau à vapeur Lady of the Lake, Riley, de Natchez, avec 50 balles coton à L. Millaudon et co; 122 à A. Fisk et co; 231 à J Linton; 39 à J Hagan et co; 303 Reynolds, Byrne et co; 30 à M White.—31 passagers.

Bateau à vapeur Strenger, English, de Monroe, 125 balles coton, 250 barillets, 325 peaux de bœufs à divers.

12 BARILLETS jaune de chrome, 8 do. bleu de Prusse, 40 do. peinture noire 20 do. vert foncé, 10 do. blanc de ceruse à l'huile, une livre et demie mastic broyé, en débarquement du navire Russell et à vendre par
19 jan. P. B. PENNY. Rue Bienville, No. 28.

AVISO.—La junta patriótica instalada en Mejico para solemnizar el aniversario de su Independencia el 16 de setiembre ultimo, estendio sus miras beneficas a promober una subscripcion voluntaria en todos los Estados de la República para restituir à su Pátria à los hijos de los Españoles expulsos que se hallasen huerfanos y llenos de necesidades en este pais: y haviendo reunido una cantidad moderada, se ha servido la misma junta encargarme del cumplimiento de sus loables ideas, y las hago saber à los interesados por el presente para que ocurran ami casa calle de Tolosa entre Chartres y Levé, en concepto de que ha de pagarse los su pasage à Veracruz y tendrap alli auxilios para trasladarse à qualquier punto del interior.
19 jan.—3 *Jose Javier de* OLAZABAL.

TRAITES SUR PARIS à vendre pa
18 jan. *V. ROUMAGE.*

SACS & TOILES D'EMBALLAGE.
300 sacs à sel de double tresse; 75 rouleaux toiles d'emballage, à vendre par
17 jan. *J. W. ZACHARIE & CO.*

EAU-DE-VIE & GENIEVRE.
15 pipes eau-de-vie de Cognac, et 20 pipes genièvre de Schiedam (marqué d'un *ancre* et du nom *Sicau*), ayant droit en partie à la remise des droits, à vendre par
11 jan. *J. W. ZACHARIE & CO.*

COUR DE PAROISSE POUR LA VILLE ET PAROISSE DE LA NLLE.-ORLEANS.—7 JANVIER 1831.

—*Henry Maupassant* contre *ses créanciers et les créanciers sous la raison de H. Maupassant & Co.*

LA cession des propriétés du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de H. Maupassant et Co., est acceptée par la Cour; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Carlile Pollock, esq., notaire public, le 12 de février prochain, aux fins mentionnées dans la pétition; et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du pétitionnaire sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné, que George Strawbridge, esq., soit nommé pour représenter sur les lieux les créanciers absents. (Signé) JAS. PITOT, juge.

Je certifie ce que dessus,
10 janvier J. BOSSMAN, Greffier.

PRUNES, vinaigre, huile, vins blancs et rouge, en tierçons, barriques et cuvées, à vendre par [5 janv.] V. ROUMAGE.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 20 JANVIER 1831.

La première représentation de
LE CADIX,
ou
Les Amants Espagnols.

Opéra-nouveau en trois actes, paroles de Scribe et Mélesville, musique d'Auber. Ce charmant ouvrage a obtenu le plus grand succès sur tous les théâtres de France; le poëme offre des scènes extrêmement intéressantes et la musique est remplie de grâces et de fraîcheur.

Suivi de la seconde représentation de
Les Mémoires,
Vaudeville en un acte, par Scribe.

THEATRE ST. PHILIPPE.

GRANDE
Danse de Corde.

LE fameux PALOMA, directeur de la troupe des Danseurs de la Havane, vient d'arriver en cette ville, et se propose de donner mercredi 19 du courant, une brillante représentation, composée de Tours admirables sur la corde tendue ainsi que sur le fil-d'archal, tels qu'ils se trouvent représentés sur les affiches du jour. Le petit paillasse divertira le public par ses bouffonneries. Le tout sera terminé par les Tours de force d'Hercule, exécutés par le fameux Paloma.

Prix d'Entrée:—Premières et parterre $1: secondes, pour gens de couleur, 75 cents; enfans, moitié prix.

☞On commencera à 6 heures et demie.
18 jan.—2

TEATRO DE SN. FELIPE.
GRAN
Funcion de Maroma.

HACIENDO llegado á esta villa la famosa PALOMA, director y maestro de la compañia que reside en la ciudad de la Habana, nos promete para el miercoles 19, una escelente funcion compuesta de las mejores suertes que tiene el árte, pues este profesor promete ejecutar tanto en la cuerda tesa como en el alambre, que será donde hará todos los equilibrios que van pintados en el cartel, que serán despues de los esfuerzos de toda la compañia. Igualmente, el Pailasito ofrece divertir con sus graciosidades. Concluida estas escenas, ejecutará la famosa Paloma las incomparables Fuerzas de Hercules, en las columnas.

ENTRADAS:—Los primeros aposentos y el patio, por los blancos, un peso; los aposentos de arriba, por la gente de color, 6 reales; los niños medio precio. 18 le enero

SALLE DE BAL,
Encoignure des rues Bourbon et d'Orléans.

Mercredi prochain, 19 Janvier,
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'entrée, cavalier $1.

Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. ☞Les cavaliers trouveront un bureau pour y déposer leurs cannes et manteaux.
17 janv—3

SALLE D'ORLEANS.
Samedi prochain, 22 Janvier 1831.
Grand Bal Paré
ET MASQUÉ.

Dans lequel on n'admettra que les dames qui auront reçu des billets d'invitation; aucun billet de dame ne sera délivré le soir du bal.

Les cavaliers en souscrivant paieront leur billet—$1 50. 17 Jan.

LES soussignés étant devenus propriétaires de la manufacture de TABAC et de CHOCOLAT établie rue Ste. Anne, primitivement tenue par J. Quessart, et ayant formé une société sous la raison de Chatry et Edouard Blanc, ont l'honneur de prevenir le public en general que l'établissement sera constamment pourvu de *Chocolat* et du *Tabac* de toute espèce et de la première qualité; et qu'il feront tous leurs efforts pour conserver la reputation bien méritée de cette fabrique.
CHATRY,
15 jan—3 Ed. BLANC.

PEAUX DE CHEVREUIL.
21 bales peaux de chevreuil, reçues par le bateau à vapeur Cumberland, et à vendre par
15 jan. *STETSON et AVERY.*

EN débarquement du brick Montano, et à vendre au no. 39, rue de la Levee.
100 balles Foin de Meadow.
10 barils cidre première qualité.
15 jan. *THOMSON & GRANT.*

PORC, GRAISSE, BEURRE, CORDAGES.
70 barils porc prime; 15 do. cargo do.; 250 barillets graisse; 237 barillets beurre frais; 52 rouleaux corde d'emballage, en déchargement du bateau à vapeur Cincinnatian, à vendre par [15 jan.] *STETSON & AVERY.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. Maurian, j'exposerai en vente, mercredi 26 janvier, à midi, à la bourse, une jolie Voiture neuve à quatre roues, saisie à la poursuite de Pierre Lacoste.
15 jan. L. DAUNOY, marshal.

150 BARILS Porc mess inspecté, 40 do. Huile de lin, 275 barils et 50 demi-barils Farine fraîche, 50 barrillets Beurre de l'Ohio, reçus et à vendre par
13 jan STETSON & AVERY.

TOILE à voile de Russie ayant droit à la remise des droits, à vendre par
13 janv Wm. G. HEWES, rue du Camp

200 rames papier à enveloppe, et 76 dito à écrire, à vendre par
13 janv *LINCOLN & GREEN.*

DE LA TOILE à voile, ayant droit à la remise des droits, à vendre par
13 janv Wm. G. HEWES, rue du Camp

VERRERIE.
100 caisses carafes, verres à boire de différentes formes, chandeliers, &c. ayant droit à la remise des droits, à vendre par
11 jan. *J. W. ZACHARIE & CO.*

SEL DES ILES TURQUES.
500 sacs, de deux boisseaux chaque, à vendre par
11 jan. *J. W. ZACHARIE & CO.*

A VENDRE A L'AMIABLE.
UN FOND DE CABARET situé à l'encoignure des rues Poydras et St. Charles, dans la maison de M. Paillasset. 11 jan—3

A VENDRE.
175 boucauts très beau sucre sur l'habitation de mde. Livaudais. S'adresser à
11 jan. *H. PERRET & CHARBONNET.*

SUCRE BLANC de la Havane.—100 caisses, qualité supérieure, à vendre par
11 jan. *J. W. ZACHARIE & CO.*

MAQUEREAUX, &c.—390 barils et 100 demi-dito maquereaux, 230 caisses blanc de baleine et 500 barillets cloux coupés, bien assortis par 100 liv., reçus par le brick America, et à vendre par
Wm. G. HEWES.
10 janvier No. 9, rue du Camp

RECEMMENT reçu, un assortiment de Brosses à drap et à peintures, et Cherrotines moulées et patentées, à vendre par
6 janvier J. W. ZACHARIE & co.

250 douzaines bouteilles Vin de Madère, de première qualité, à vendre au No. 40, rue Toulouse, entre Royale et Chartres.
4 janvier M. S. ISRAEL & Co.

A LOUER—Une maison à deux étages, en briques et très-commode, située rue Foucher, près de l'encoignure de la rue Julie. S'adresser à
4 Janvier P. M. TOURNÉ, No. 16, Nouvelle-Levée.

POUR LOUISVILLE.
Le superbe bateau à vapeur neuf le BUREON, capitaine Joseph Meades, ayant la plus grande partie de sa cargaison prête à aller à bord, et sera expédié sous peu. Pour le restant du fret, ou pour passage, s'adresser à bord, ou à *PASCAL M. TOURNÉ.*
18 jan. Rue de la Levée, no. 15.

POUR BOSTON (*Paquebot.*)
Le beau navire fin voilier et cheville en cuivre HÉLEN MAR, capitaine Holmes, est prêt à prendre charge, et comme il a une partie de son fret engagée, il sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à
17 jan. STETSON & AVERY.

POUR PORTSMOUTH (N. H.)
Le brick chevillé en cuivre PROGRESS, capitaine Hewes, a besoin de 50 tonneaux de fret local pour le dit port. S'adresser au capitaine à bord, ou bien à
17 jan. STETSON & AVERY.

POUR LIVERPOOL.
Le navire (A. 1.) MOUNT VERNON, cap. Foster, aurait besoin d'environ 400 balles pour compléter sa cargaison. S'adresser à Wm. G. HEWES.
17 jan. rue du Camp, no. 9.

POUR BOSTON.
Le navire (A. 1.) HELVETIA, capitaine Miner, qui est revenu dans le port pour compléter sa cargaison, peut prendre encore de 150 à 200 balles coton, en s'adressant promptement aux armateurs.
15 jan. *T. NICOLET & CO.*

POUR BOSTON.
Le navire (A 1) CABINET, capitaine Tappan, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. S'adresser à bord, ou à *LINCOLN & GREEN.*
13 janv

POUR LA HAVANE.
La goëlette fine voilière GENERAL GEDDES, Cap. Hague, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédiée sans délai.—Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou bien à
12 jan. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR CHARLESTON (C. S.)
La belle goëlette, fine voilière MARY, capitaine Weeks, a besoin de quelque fret léger pour compléter son chargement, et sera expédiée sans délai. Pour fret ou passage, ce bâtiment ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou bien à
12 jan. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NORFOLK.
La goëlette fine voilière TRANSPORT, cap. Watkins, doublée et chevillée en cuivre, et ayant de beaux arrangemens. S'adresser au capitaine, à bord, ou à
10 janv J. W. ZACHARIE & Co.

DEMANDE.
Un bâtiment pouvant porter de 4 à 500 boucauts de sucre, pour un port du Nord. S'adresser à
PERRET et CHARBONNET.
7 jan. Rue Toulouse, no. 56

A FRETER.
Le navire fin voile MOUNT VERNON, capitaine Foster. S'adresser à
WILLIAM G. HEWES.
7 jan. Rue du Canal, no. 9.

A FRETER,
Le beau brick ELIZA, capitaine Perry, prendra environ 200 boucauts de sucre. S'adresser à
6 janvier Wm. G. HEWES.

POUR BOSTON.
Le brick AUTHENTIC, Capt. SWETSER, est maintenant prêt à prendre du chargement, et sera expedié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à ALPHIUS GURNEY.
5 janvier Rue Gravier, No. 62.

POUR BOSTON. (un paquebot).
LE beau brick fin voilier MARGARET, capitaine Scudder, sera prêt à recevoir du chargement dans deux ou trois jours. Pour fret ou passage, ce brick ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
4 jan. STETSON & AVERY.

POUR ST. YAGO DE CUBE.
(*Passage seulement.*)
La belle goël. UNITED-STATES, capitaine Creaghead, partira pour le susdit port, dans quelques jours. S'adresser à bord, vis-à-vis des Magasins Blancs. 30 déc.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Le bataillon prendra les armes dimanche 23 du courant, à 8 heures du matin pour manœuvrer, école de bataillon et exercice à feu. Equipement complet, tenue d'hiver.
Par ordre
U. DUREL.
17 jan. Adjudant-major.

A VENDRE par le soussigné, à un prix modéré, les articles suivans, reçus par le navire Pagoda, du Hâvre, et ayant droit au drawback; et convenables aux marchés mexicains, savoir:

Dix balles drap d'Elbeuf, couleurs assorties, deux balles Moucheirs imprimées, Indiennes; une caisse d'alpine noire; une caisse dito diverses couleurs; une caisse satin noir et autres couleurs; une caisse satin; une dito levantine; une dito ruban; une dito mousseline; une do mouchoirs coton; et 10 do soie à coudre, couleurs assorties.

Environ 80 barriques de bon Vin vieux, depuis deux ans dans le pays.

Plus: 80 et quelques caisses de vin rouge, très vieux, et depuis deux ans dans le pays.
BAPTISTE AZARETO,
11 jan.—☞ Encoignure Esplanade et Levée

LETTRES de Change sur New-York & Boston, à vendre par
31 déc Wm. G. HEWES.

DES LETTRES de Change sur New-York, payables à vue, ou à trente et soixante jours, à vendre au No. 39, rue de la Levée.
1er. janvier THOMSON & GRANT

TRAITES sur Boston, New-York, Philadelphie et Paris, à vendre par
[29 déc.] H. PERRET & CHARBONNET.

CHECKS à vue, sur la Banque des *Fermiers & Mechanics* de Philadelphie, et sur Nashville (Tennessee) à vendre par
YEATMAN, WOODS & Co.
4 janvier—4m rue du Canal

A VENDRE
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES
UNE BELLE HABITATION établie en sucerie, située sur la rive gauche du fleuve à 9 milles environ de la Nlle.-Orléans, ayant 18 arpens de face sur 30 de profondeur. Cette propriété acquise de M. M'Bean, en février dernier a éprouvé de grandes améliorations et est susceptible d'un grand revenu. Elle a moulin à vapeur, purgerie, maison de maître et tous les édifices qui constituent une propriété de cette nature.

Les propriétaires désirant quitter le pays, prendront des arrangemens à l'avantage des acquéreurs.

☞ Pour de plus amples informations, s'adresser à TUYES & CO.
24 déc—3p17 Rue Royale, No. 72.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.
Il sera vendu, le jeudi 17 février prochain, à midi, à la bourse, une NEGRESSE, nommée Suzanne, provenant des biens indivis de la succession de dame Héloïse Bernondy, veuve Adélard Fortier, et de M. Noël Bernondy.
Conditions: A un et deux ans de crédit, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 17 jan.

PAR F. DUTILLET.
Il sera vendu, le mardi 25 janvier courant, à la bourse, à midi,
Quatre TERRAINS situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'filet no. 22, formant l'encoignure des rues Girod et des Français, et mesurant également 30 pieds sur 120.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
14 jan.—5

PAR F. DUTILLET.
Il sera vendu, le mardi 25 janvier courant, à la bourse, à midi.
Huit TERRAINS, encoignure des rues Villeré et Jackson, filet no. 16; chacun de ces terrains mesure 30 pieds sur 120. *Conditions*: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 14 jan.—5

PAR F. DUTILLET.
Il sera vendu Lundi 24 du courant, à midi, à la bourse Hewlett,
UN LOT DE TERRE situé rue de la Douane, Est et Sud Ouest, entre les rues Royale et Chartres, ayant 28 pieds 10 pouces à de face à ladite rue de la Douane, sur 60 pieds de profondeur (mesure française.) Il existe sur ce terrain une MAISON construite en briques de 4 appartements, couverte en mertrains, cuisine. De plus une petite MAISON de 4 appartemens, couverte en ardoises, puits en briques: la cour carrelée.
Condition de la vente:—$3.000 comptant et la balance à un an, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
☞L'acte de vente sera passé pardevant Mr. C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 janv—6

PAR T. MOSSY.
SAMEDI 22 du courant, il sera vendu à la bourse Hewlett, à midi précis, trois MAISONS en briques et à étage, appartenant à la Compagnie des Architectes, situées rue Royale, entre les rues des Ursulines et de l'Hopital—Un TERRAIN situé rue Royale entre les rues St. Louis et Touleuse, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Wm. Nott, de l'autre à celle de Mr. Roche, mesurant 34 pieds de face sur 85 pieds de profondeur, mesure française. On annoncera les conditions au moment de la vente.
12 jan.

PAR T. MOSSY.
JEUDI 29 du courant,